

- adresse ;
- personne responsable/de contact ;
- projets éventuels, déjà réalisés, relatifs aux thématiques couvertes par le décret.

• **Données relatives au projet :**

1. Nom du projet ;
2. Objectif principal du projet ;
3. Description du projet en 25 lignes maximum et adéquation de celui-ci avec le contenu du présent appel et les objectifs généraux du décret (art. 1^{er}) ;
4. Conformité du projet avec les critères suivants qui doivent permettre notamment de répondre à l'objet du décret et aux objectifs du présent appel, avec un souci de développement de la tolérance, du respect et de la citoyenneté, de garantir la diversité des publics ciblés et de vérifier l'intérêt pédagogique de l'activité (Décret art. 17 § 1^{er}/Arrêté art. 4 § 4) :
 - poursuivre : soit un objectif pédagogique à l'intention des acteurs de l'éducation et/ou des jeunes, soit un objectif d'information et de sensibilisation à destination du public ;
 - être mené en collaboration avec des personnes spécialistes du sujet traité et/ou en partenariat avec d'autres personnes morales et institutions ;
 - être accompagné d'une mise en contexte historique ;
 - lorsque le projet est proposé par un établissement scolaire, il doit en outre : être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire ;
 - lorsque le projet est proposé par une personne morale sans but lucratif, il doit faire partie intégrante des axes d'actions de cette dernière.

Les candidats devront plus particulièrement démontrer l'intérêt pédagogique du projet.

5. Motifs du choix du thème abordé et de la forme retenue ;
6. Calendrier et contenu des différentes étapes du projet : préparation – réalisation – exploitation. Les projets doivent être clôturés au plus tard le 1^{er} décembre 2020;
7. Caractère innovant du projet ;
8. Support(s) et documents destinés à être utilisés et/ou remis aux participants dans le cadre du projet ;
9. Public(s) cible(s) ;
10. Critères objectifs permettant d'évaluer le projet et effets escomptés ;
11. Suites envisagées/effets multiplicateurs supposés du projet.

• **Données relatives au budget :**

Budget (recettes/dépenses) ventilé en rubriques / postes distinct(e)s couvrant les différents aspects de la réalisation du projet.

Description précise de l'affectation et de l'utilisation de la subvention demandée dans le cadre du présent appel à projets.

La subvention ne peut être octroyée que si le candidat ne bénéficie pas d'autres subventions octroyées pour la même rubrique ou le même poste, soit par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit par d'autres pouvoirs publics (art. 18).

Dans le dossier introduit, le candidat doit indiquer les subventions/ financements obtenus ou sollicités auprès d'autorités publiques (en dehors de la présente demande) pour la réalisation du projet ainsi que leur affectation et utilisation précises.

4. Modalités de candidature

Cet appel à projets est ouvert du 14 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

La candidature doit être introduite en remplissant obligatoirement le formulaire électronique accessible sur le site : www.decretmemoire.cfwb.be/www.democratieoubarbarie.cfwb.be

Date limite : 29 janvier 2021.

Pour davantage d'informations :

Démocratie ou barbarie

Belen SANCHEZ LOPEZ

Tel: 02/ 690.83.53

Courriel: belen.sanchezlopez@cfwb.be

Yves MONIN

Tel : 02/690.83.54

Courriel : yves.monin@cfwb.be

—
Note

(1) Crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et épuration ethnique

Voir à ce sujet : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf , p. 1.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2020/44298]

12 NOVEMBRE 2020. — Décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale. — Erratum

Dans le Décret du 12 novembre 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale publié au *Moniteur belge* du 10 décembre 2020 à la page 87359, il y a lieu d'ajouter l'annexe 6 ci-dessous.

Annexe n° 6 au décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur et d'enseignement de la promotion sociale

Annexe VI au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Table with columns: Habitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale, FASE, Arrière-plan administratif, Pôle académique, and a grid of 19x20 cells representing qualification levels (19-1 to 19-20).

Habitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale	FASE	Promotion administrative	Vie académique	Diplôme	
				Liège - Luxembourg	Liège - Luxembourg
Institut de formation continue	2068				
Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale	2023				
Institut des Langues Modernes - Enseignement de promotion sociale	2048				
Institut des Travaux Publics - Enseignement de promotion sociale	2019				
Institut Saint-Lauréot - Promotion sociale	2021				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Marche - en - Flandre	2597				
Institut Reine Astrid - I.R.A.M.	1217				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz - Meriomont	1598				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Mouscron - Comines	1341				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - Châtellat de Namur	3006				
Ecole industrielle et commerciale de la ville de Namur	3011				
Ecole supérieure des Affaires	2974				
Institut Libre de formation permanente	3147				
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale	3072				
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continue	644				
Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continue en travail wallon	3179				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Perwez	1637				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Sivy-Rance	1607				
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	974				
Centre d'enseignement supérieur pour adultes	974				
Centre technique et agricole de la Province du Hainaut	1471				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Thulin	1571				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Tournai - Ateliers - Employeurs	1791				
Institut d'enseignement de promotion sociale par la Communauté française d'Occit - Adolpheit - Bruxelles	465				
Ecole de promotion sociale d'Occit	419				
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale - Orientation commerciale	2357				
Institut provincial d'enseignement de promotion sociale - Orientation technologique	2343				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Watemme	2429				
Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Collinville	1287				
Institut de formation supérieure de Wavre - IFOSUP	714				

(1) Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2021-2022
 (2) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2022-2023
 (3) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2021-2022
 (4) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2023-2024
 (5) Cette colonne sera supprimée à partir de l'année académique 2023-2024

